

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16 puis 17

Date de

Convocation :

06/04/2023

La Séance est

ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Le 12 avril 2023 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, Mme LEININGER Florence, Conseillère municipale déléguée, Mme BANZET Emma, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

M. BARIDO Nicolas a donné Pouvoir à M. THOMAS Pascal
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à M. LEININGER Christian.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme BANZET Emma.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2023
2. Vente du bien situé au 1, rue Principale
3. Achat d'un terrain, rue Principale, pour parking
4. Demande de subvention pour voyage scolaire (élève scolarisé à Ingwiller)
5. Dénonciation de la convention de mise à disposition de personnel à la M.J.C.
6. Vote des taux d'imposition 2023
7. Budget 2023
 - Commune
 - Réseau Câblé
8. Remboursement achat de vernis par M. Nicolas Barido
9. Adoption et signature du Contrat de Territoire Alsace Ouest de la CeA
10. Mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les actions de prévention seniors organisées par la Communauté de Communes

11. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal

12. Divers

POINT 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2023

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

VENTE DU BIEN SITUÉ AU 1, RUE PRINCIPALE

Le maire informe que M. Serge JUNG, actuel locataire du bien communal situé 1 rue Principale, a fait une offre écrite pour acquérir ce bien immobilier cadastré :

- Section 5, n° 521, d'une contenance de 13,98 ares
- Section 5, n° 524, d'une contenance de 5,61 ares
- Section 5, n° 638, d'une contenance de 4,37 ares.

Ce bien est composé :

- au rez-de-chaussée : d'un fonds de commerce de restaurant brasserie, avec terrasse extérieure
- au 1^{er} étage : d'un fonds de commerce de chambres d'hôtel
- au 2^{ème} étage : de chambres d'hôtes
- d'un sous-sol et d'une chambre PMR.

M. Jung propose de l'acquérir moyennant le prix de 1 250 000 € (un million deux cent cinquante mille Euros).

Le maire propose d'accepter cette offre.

M. Pascal Thomas demande qui a calculé le prix et demande si la Commune ne perd pas d'argent.

Mme Sylvie Pfeifer demande s'il ne faut pas faire appel à un expert pour vendre.

M. Pascal Thomas dit qu'il aurait fallu demander l'avis des Domaines. A quoi M. Sylvain Cunrath répond que la demande avait été faite aux Domaines qui a répondu que les communes qui comptent moins de 2 000 habitants sont dispensés de cette expertise.

Mme Catherine François souligne que le bien a été valorisé par M. Jung et qu'avant, il ne valait rien.

M. Pascal Thomas ajoute que la Commune va perdre un bon loyer.

Mme Séverine Dettwiller note que s'il devait y avoir de gros travaux par la suite, la Commune n'aura plus rien à payer.

Le maire précise que la Commune récupère un crédit à 0,80 %.

M. Pascal Thomas est d'accord pour vendre, mais le prix proposé est, à son avis, trop faible.

Mme Séverine Dettwiller annonce qu'un bon professionnel occupe les murs et elle trouve le prix correct ; de plus la Commune n'en aura plus la charge, ce qui lui convient.

Mme Catherine François dit que la Commune ne doit pas exagérer sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité (2 Contre : M. P. THOMAS et M. N. BARIDO), décide de vendre le bien à M. Serge JUNG et autorise le maire à signer tout document en rapport avec cette vente.

POINT 3

ACHAT D'UN TERRAIN, RUE PRINCIPALE, POUR PARKING

Le maire informe que la Commune a la possibilité d'acquérir un terrain non loin du futur Pôle Associatif et Médical, sur lequel il sera possible de créer un parking.

Ce terrain, cadastré Section 3 n° 18, fait 3,60 ares ; le prix a été négocié à 6 500 €.

Un plan de servitude de passage sera établi sur la parcelle 19 au profit de la 18.

Il propose de l'acquérir.

M. Sébastien Joan arrive en séance à 19h46.

M. Pascal Thomas demande si les riverains ont été prévenus. Le maire répond que non. M. Pascal Thomas demande pourquoi cela n'a pas été fait. Le maire répond que ce n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir le terrain cadastré Section 3 n° 18 au prix de 6 500 €
- de constituer, d'accepter toute constitution de servitude
- donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 4

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE (ELEVE SCOLARISE A INGWILLER)

Le maire informe que l'école d'Ingwiller a fait une demande de subvention pour un mini-séjour de 2 jours et 1 nuitée au Centre Ethic Etapes à Neuwiller-lès-Saverne du 22 au 23 mai 2023 auquel participe un élève qui habite à Wingen.

Il propose de verser 20€, comme c'est toujours le cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 20 € à l'élève.

Les crédits seront prévus au budget 2023.

POINT 5

DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA M.J.C.

Le maire informe qu'en 2017, une convention de mise à disposition de personnel avait été signée entre la Commune, l'agent Mme Marie-Christine SCHNEIDER et la MJC.

La Commune mettait à disposition de la MJC l'agent, Mme Schneider, adjoint technique, pour exercer les fonctions d'assistante dans le cadre de divers temps périscolaires.

Mme Schneider, en mi-temps thérapeutique depuis mai 2022 pour 1 an, accueillait les enfants pendant l'heure du matin avant la classe (de 7h30 à 8h30) et accompagnait à la cantine le midi (de 12h à 14h).

Mme Schneider ayant fait savoir qu'elle ne reprendrait pas à temps complet en mai 2023, et la convention signée en 2017 disant que « la mise à disposition de Mme Schneider peut prendre fin à la demande de l'intéressée ou de la collectivité d'origine ou d'accueil », le maire propose de dénoncer cette convention car aucun autre agent de la Commune ne peut être mis à disposition.

Pour ne pas pénaliser complètement la MJC, et parce que le périscolaire devrait être géré par la Commune, le maire propose de verser une subvention de 2 000 € (pour le reste de l'année 2023) à la MJC pour qu'elle puisse remplacer Mme Schneider.

Mme Séverine Dettwiller demande si l'année suivante, il faudra à nouveau payer. Le maire répond que oui, mais le montant sera plus élevé car il concernera une année complète.

Le maire précise que lorsque la Communauté de Communes aura la compétence périscolaire, c'est elle qui gèrera.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mettre fin à la convention à compter du 22 avril 2023 (1^{er} jour des vacances scolaires)
- de verser à la MJC une subvention de 2 000 € en dédommagement, pour le reste de l'année 2023.

POINT 6

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le maire rappelle les taux en vigueur : 31.18 % pour la Taxe Foncière Propriétés Bâties et 98.70 % pour la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties. Il propose de ne pas les augmenter.

Il informe que cette année, il y a lieu de voter le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Là aussi, il propose de maintenir le dernier taux, soit 14,56 %.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le maintien des taux tel que ci-dessous :

- 14.56 % pour la Taxe d'Habitation
- 31.18 % pour la Taxe Foncière Propriétés Bâties
- 98.70 % pour la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties.

POINT 7

BUDGET 2023

- COMMUNE
 - RESEAU CABLE
-

Le maire rappelle que les 2 propositions de budgets (Commune et Réseau Câblé) ont été envoyées par mail.

Il propose de ne pas entrer dans les détails car la commission des finances l'a déjà fait lors de sa réunion du mercredi 5 avril 2023.

Au fonctionnement, il propose de passer en revue les chapitres, et si quelqu'un a une question en particulier, il pourra la poser à ce moment-là.

A l'investissement, il propose de passer chaque opération en détail.

Mme Sylvie Pfeifer note un montant élevé (13.000 €) pour l'achat de fleurs, arbres, etc ... Le maire répond que c'est en prévision de la plantation de nouveaux arbres (châtaigneraie + parking gymnase).

M. Pascal Thomas demande pourquoi il est inscrit un montant de 3.000 € pour les frais de mission. Le maire répond qu'il y aura sûrement des frais pour un déplacement à Burgkirchen.

Au moment de l'étude de l'opération « Gymnase », Mme Dominique Schmitt-Merx précise que le changement des portes et fenêtres n'est pas seulement une question d'isolation, mais aussi et surtout une question de sécurité.

Le Conseil, à la Majorité (2 Abstentions : Mme S. PFEIFER et M. P. THOMAS), adopte le budget de la Commune comme suit :

FONCTIONNEMENT	en dépenses et recettes :	1 730 000 €
INVESTISSEMENT	en dépenses et recettes :	2 320 000 €

Le Conseil, à la Majorité (1 Abstention : Mme S. PFEIFER), adopte le budget du Réseau Câblé comme suit :

FONCTIONNEMENT	en dépenses et recettes :	70 000.00 €
INVESTISSEMENT	en dépenses et recettes :	43 346.17 €

POINT 8

REMBOURSEMENT ACHAT DE VERNIS PAR M. NICOLAS BARIDO

Le maire informe que M. Nicolas Barido a effectué un achat pour la Commune chez BRICO DEPOT à Schweighouse-sur-Moder pour un montant de 22.90 €, montant qu'il y a lieu de lui rembourser.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser à M. Nicolas Barido les 22,90 € pour cet achat.

POINT 9

ADOPTION ET SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE OUEST DE LA CEA

Le maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);

- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité (1 Abstention M. P. THOMAS),

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- approuve le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
- La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise le Maire à signer le Contrat précité,
- Charge le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

POINT 10

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ACTIONS DE PREVENTION SENIORS ORGANISEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe que, comme souvent, la Communauté de Communes sollicite la mise à disposition de la salle du centre socioculturel.

Le service solidarité / séniors souhaite proposer des actions de prévention séniors « plaisir, sécurité, sérénité au volant et piéton ».

Les dates exactes sont les suivantes : les vendredis 5 mai, 2 juin, 16 juin et 30 juin, de 9h30 à 11h30.

Il demande l'autorisation pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle du Centre Socioculturel :

- pour accueillir des actions de prévention séniors « plaisir, sécurité, sérénité au volant et piéton » qui se dérouleront les vendredis 5 mai, 2 juin, 16 juin et 30 juin, de 9h30 à 11h30.

POINT 11**COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 1 rue du Cimetière

POINT 12**DIVERS**

- Le maire rappelle que la cérémonie « Nouveaux Habitants » aura lieu le 16 mai.
- M. Sylvain Cunrath donne lecture du courrier de la Commune de Burgkirchen qui invite 4 personnes à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des Piusbläser.
- Mme Sylvie Pfeifer demande s'il y a des nouvelles concernant l'installation d'une brigade mobile de gendarmerie. Le maire répond que la décision politique n'est pas encore prise ; il ne sait pas encore qui des 2 communes du Bas-Rhin qui ont candidaté sera retenue.
- Mme Séverine Dettwiller dit qu'il serait important de végétaliser la cour d'école ; elle ne souhaite pas que le multi-accueil se construise dans la cour.
- M. Sylvain Cunrath informe que suite à l'enlèvement des arbres aux racines malades à côté du gymnase, la Commune va vendre les grumes.
- M. Pascal Thomas demande en quoi consiste le projet de construction du Dr Weiss. Le maire informe qu'il va construire un nouveau bâtiment qui pourra accueillir 3 médecins et 1 ostéopathe.
- M. Sébastien Joan informe qu'il existe des subventions pour la création de mares. La seule obligation est de mettre un terrain à disposition.
- Mme Catherine François demande ce qu'est le projet « paysage et urbanisme ». Le maire informe qu'il s'agit d'un projet de réhabilitation de certaines maisons sous forme de résidence d'architectes.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h03.

Le Maire, Christian DORSCHNER	La secrétaire de séance, Emma BANZET
----------------------------------	---

